

La Lettre économique d'Egypte

Direction Générale du Trésor © - N° 108 – Mai 2020

EDITORIAL

N° 108
Mai 2020**Chers lecteurs,**

Alors que depuis le 15 mars nous sommes confinés, l'expansion de la pandémie en Egypte est encore devant nous. Les bilans des nouvelles contaminations quotidiennes sont toujours en hausse. Comme les autorités égyptiennes l'ont dit : nous devons apprendre à vivre avec le Covid-19. Mais vivre avec le Covid-19, cela veut aussi dire savoir s'en protéger. Plus que jamais, il est fondamental de respecter les mesures barrières. En attendant, l'Egypte oscille entre la nécessité de faire redémarrer l'économie et celle de renforcer les mesures de prévention sanitaire, comme cela a été le cas pendant cette semaine des festivités de l'Eid el Fitr, qui ont eu un caractère inhabituel pour ceux qui ont l'habitude de cette belle fête familiale.

Justement, nous avons voulu dans ce dernier numéro de la Lettre Economique d'Egypte passer en revue l'impact de la crise sur quelques secteurs de l'économie égyptienne : l'électricité, les transports, les grands projets. On constate la volonté affichée, la détermination des autorités égyptienne de maintenir l'activité. Pour autant, la crise est bel et bien là : en avril, l'indice PMI s'est fixé à 29,7 points d'indice, autant dire que l'économie était à l'arrêt. Mai, entre ramadan, Covid-19 et Eid el Fitr ne devrait pas être bien meilleur...

Le mois dernier nous évoquions le retour de l'Egypte au FMI. C'est chose faite. L'Egypte a déjà obtenu une première aide d'urgence du FMI de 2,8 Mds \$ dans le cadre de l'Instrument de Financement Rapide, et a demandé en outre à bénéficier d'un *Stand-By Arrangement* de 12 mois qui pourrait s'élever à 5,2 Mds \$. La décision devrait intervenir fin juin avec l'adoption d'un programme. Pour autant, cette aide du FMI ne suffira pas à combler le besoin de financement du pays, compte tenu de l'importance des sorties de capitaux et de la crise qui impacte les principales sources de devises de l'Egypte : le tourisme, les transferts de la diaspora et le canal de Suez. On s'attend à ce que ces trois sources, traditionnelles pourvoyeuses de devises du pays, soient durement et durablement touchées, d'ores et déjà et dans les mois à venir. Néanmoins, l'Egypte bénéficie de deux avantages : d'abord elle disposait avant la crise de réserves de changes d'un niveau historiquement élevé, qui lui a permis de faire face ces premiers mois à ses besoins, et par ailleurs elle vient de prouver qu'elle n'avait pas perdu la confiance des marchés en réussissant à lever 5 Mds \$ (un record) sur les marchés financiers. La France saura répondre présent pour soutenir ce partenaire important qu'est l'Egypte.

Bonne lecture à tous, et continuez à vous protéger contre le Covid-19 !**Jérôme BACONIN**Chef du Service économique
jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr

SOMMAIRE

Page 2	Conséquences de la crise du Covid-19 : l'Egypte demande à nouveau le soutien du FMI
Page 4	Le secteur des infrastructures à l'épreuve de la crise : effets contrastés sur les grands programmes de développement économique égyptiens
Page 8	Les promesses de modernisation du chemin de fer égyptien
Page 10	Crise Covid-19 en Egypte : quel impact législatif ?
Page 12	Brèves et indicateurs économiques

POLITIQUE ECONOMIQUE

Conséquences de la crise du Covid-19 : l'Egypte demande à nouveau le soutien au FMI

[Lien vers le communiqué du Comité exécutif du Fonds Monétaire International en date du 11 mai relatif à l'assistance d'urgence accordée à l'Egypte :](#)



La crise économique globale consécutive à la pandémie de Covid-19 n'a pas épargné financièrement l'Egypte. Confrontée à une chute brutale de ses recettes en devises et à une sortie de capitaux étrangers, tandis que les besoins de financement externe sont particulièrement élevés, la position extérieure du pays s'est fortement – et rapidement – dégradée. Les autorités du Caire ont dû solliciter une assistance financière d'urgence au FMI dans le cadre de l'Instrument de Financement Rapide (IFR), demande qui a été approuvée le 11 mai dernier à hauteur de 2,8 Mds USD. Cette aide n'est pas suffisante pour couvrir les besoins de financement de l'Egypte jusqu'à l'année prochaine, dont une partie importante doit être mobilisée à brève échéance. Une négociation est engagée avec le FMI concernant l'octroi d'une aide complémentaire dans le cadre d'un accord de confirmation. En outre, le soutien financier de la communauté internationale a déjà été sollicité et le recours au marché international a été réalisé avec succès le 21 mai.

L'Egypte face à une crise de sa balance des paiements et des besoins budgétaires urgents

■ Déséquilibre externe : la balance des paiements en crise

Dépendantes de la conjoncture internationale, **les rentes traditionnelles de l'Egypte** (tourisme, transferts

des émigrés, canal de Suez, voire exportations d'hydrocarbures¹) **ont été touchées de plein fouet** ces trois derniers mois. Ajoutée à cela une **sortie massive et rapide de capitaux étrangers**² – phénomène touchant l'ensemble des pays émergents – l'Egypte fait désormais face à une **crise de sa balance des paiements**. Le besoin de financement à combler d'ici fin juin 2021 s'établirait ainsi **entre 10 et 20 Mds USD** dont une partie importante à courte échéance.

■ Déséquilibre interne : le redressement des finances publiques mis à l'épreuve

Conjointement à cette crise des paiements externes, l'Etat égyptien voit ses **finances publiques mises sous pression** par la diminution des recettes fiscales et la nécessité d'engager des **dépenses supplémentaires pour répondre aux besoins nombreux induits par la crise**, en particulier le renforcement du système de santé, celui des filets de protection sociale et le soutien aux secteurs d'activité les plus impactés (santé, tourisme, industrie etc.). Le plan de soutien économique global annoncé par le Président Al-Sissi à la mi-mars doit atteindre à ce titre 100 Mds EGP (6,4 Mds USD) ; montant, qui, étant donné le peu de marges de manœuvres budgétaires de l'Etat, pèsera sur le déficit public égyptien. La trajectoire de consolidation engagée depuis 2016, et ayant conduit à une réduction du déficit et de la dette publics, pourrait ainsi être mise à l'épreuve.

Conséquence de la crise économique globale provoquée par la pandémie de Covid-19, l'Egypte se retrouve ainsi confrontée à la menace d'un **double déséquilibre financier**, interne et externe. Quelques mois après la fin du programme d'ajustement conjoncturel et structurel entrepris pendant trois ans

¹ Voir art. infra. : « Le secteur des infrastructures à l'épreuve de la crise de la covid 19, effets contrastés sur les grands programmes de développement économique égyptiens ».

² Selon le vice-gouverneur de la Banque Centrale, le montant des flux sortants de capitaux étrangers est évalué à 17 Mds USD entre mars et avril 2020.

sous l'égide du FMI³, **les autorités égyptiennes ont ainsi de nouveau sollicité l'assistance financière du Fonds dans le cadre d'une aide d'urgence.**

L'aide du FMI nécessaire dans l'immédiat...

A l'instar de près d'une centaine d'autres pays, l'Egypte a demandé à bénéficier de l'**Instrument de Financement Rapide** (IFR) du FMI, à hauteur de 100% de son quota, soit un peu moins de **2,8 Mds USD**. Cette requête a été approuvée par le Conseil d'Administration du FMI le 11 mai dernier, et les fonds ont été déboursés quelques jours plus tard. Les droits à tirage de l'Egypte auprès du FMI ayant atteints un niveau maximal avec le précédent programme, **l'accès à ce financement s'est fait sur une base exceptionnelle**. Cette somme doit permettre de **soutenir budgétairement l'Etat** égyptien dans sa réponse d'urgence à la crise sanitaire, tout **en assurant le financement d'une partie des engagements extérieurs à court terme** du pays. Cette assistance, immédiate et non conditionnée à des réformes, prévoit un suivi au niveau technique et un audit ex-post devant assurer l'allocation des ressources à des dépenses d'urgence, ciblées au préalable.

L'accès à l'IFR a également pour **objectif de rassurer les marchés financiers**, créanciers de l'Egypte, vis-à-vis de sa capacité à assurer ses engagements, en particulier le **service de sa dette extérieure**⁴. Les services du Fonds ont ainsi souligné que l'objectif de cette nouvelle assistance financière, de court terme et non-contraignante, était avant tout de répondre aux besoins financiers immédiats du pays et de **préserver les acquis et succès enregistrés avec le précédent programme** en termes de stabilisation macroéconomique et de consolidation des finances publiques notamment.

... mais qui devra être complétée par d'autres sources de financement

Les réserves de change de la Banque Centrale

Les succès « macro-financiers », notamment sur le plan monétaire, du précédent programme FMI, ainsi que les bonnes performances des rentes en devises ont

permis aux autorités de **reconstituer les réserves de change de la Banque Centrale à un niveau confortable** et qui ont constitué un filet de sécurité non négligeable pour **assurer dans un premier temps les paiements externes** (importations, sorties de capitaux, service de la dette externe principalement) et **soutenir le taux de change** : ainsi, entre fin février et fin avril 2020, le montant des avoirs extérieurs détenus par la BCE a été ramené de 45,5 à **37 Mds USD**, soit une diminution de 8,5 Mds USD ou de près de 20% du total en l'espace de deux mois. Les réserves de changes de la Banque Centrale devraient désormais diminuer à un rythme plus modéré tout en se maintenant à un niveau satisfaisant, sauf choc exceptionnel.

Deuxième temps de l'assistance FMI : l'accord de confirmation

Afin notamment de soutenir cet acquis du précédent programme, **l'Egypte et le FMI négocient en ce moment la mise en œuvre d'un Accord de confirmation** (SBA pour Stand-By Arrangement) en complément de l'IFR accordé ce mois-ci. Ce SBA devrait être conclu avant la fin de l'année fiscale actuelle, pour une durée d'un an, et comporter quelques éléments de conditionnalité, appelés « repères structurels », pour témoigner de l'engagement à poursuivre les réformes (gestion et transparence des finances publiques, gouvernance des entreprises publiques, climat des affaires etc.), tout en apportant à l'Egypte un **financement supplémentaire aux alentours de 5 Mds USD**.

Un soutien financier renouvelé des bailleurs bi- et multilatéraux, et des partenaires arabes du Golfe

Dans le cadre de ce soutien financier apporté à l'Egypte, **la communauté des bailleurs internationaux de l'Egypte** (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Fonds Monétaire Arabe, mais aussi bilatéraux comme la France, ou encore l'Allemagne et le Japon) **a été sollicitée pour couvrir une partie du gap résiduel** sous la forme d'aides budgétaires ciblées ou de financements de projets. En parallèle, des négociations avec les **pays du Golfe** (Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Koweït), dont une partie des dépôts

³ Via le Mécanisme Elargi de Crédit de 12 Mds USD accordé à l'Egypte entre novembre 2016 et novembre 2019.

⁴ La dette externe de l'Egypte s'élevait à 113 Mds USD (soit 32% du PIB) fin décembre 2019, en augmentation de 16% en glissement annuel.

placés à la Banque Centrale arrivent à échéance d'ici juillet 2021, sont en cours pour leur renouvellement⁵.

■ Le recours avec succès aux marchés financiers

Déjà sécurisé est le retour de l'Egypte sur le marché international de la dette : lors d'une émission obligataire d'Eurobonds opérée ce 21 mai, **l'Egypte a réussi à lever 5 Mds USD** sur des titres à 4 ans (1,25 Mds USD à un taux moyen de 5,75%), 12 ans (1,75 Mds USD à 7,625%) et 30 ans (2 Mds USD à 8,875%). La demande a ainsi été plus de quatre fois supérieure à l'offre, et l'opération constitue en termes de montant **la plus importante adjudication de ce type effectuée par l'Egypte**.

Les besoins budgétaires urgents, et le « gap » de financement procédant du déséquilibre de sa position extérieure **devraient, en l'état actuel, être comblés** par les accès exceptionnels obtenus par l'Egypte : assistance en deux temps du FMI (IFR et SBA), participation attendue des bailleurs internationaux, et retour sur le marché international de

la dette. Bénéficiant de cette conjonction de facteurs, les équilibres macroéconomiques de l'Egypte (réserves de devises, déficit public et trajectoire de la dette, mais aussi croissance du PIB, cours de la livre égyptienne, et inflation) devraient être relativement préservés à court terme. Pour autant, au-delà de la stabilité financière immédiate du pays, les fragilités structurelles de l'économie égyptienne, en particulier la dépendance de ses rentes traditionnelles aux aléas externes, demeurent et sont encore une fois exposés avec cette nouvelle crise. A ce stade relativement précoce, **le coût humain et social de cette crise reste encore à établir** : nul doute qu'il sera important, comme partout ailleurs, et qu'il nécessitera des réponses encore plus profondes qu'urgentes.

Louis SELLIER

Attaché économique

louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

POLITIQUE SECTORIELLE

Le secteur des infrastructures à l'épreuve de la crise : effets contrastés sur les grands programmes de développement économique égyptiens

L'Etat égyptien a engagé ces dernières années divers grands programmes de développement économique, régulièrement qualifiés de grands projets nationaux, afin de développer les infrastructures du pays (transports, électricité), de faire face à la croissance démographique et la densité urbaine (nouvelle capitale et nouvelles villes) et d'exploiter les ressources naturelles du territoire (gaz, énergies renouvelables). La crise de la Covid-19 a affecté différemment ces grands

programmes et alors que certains comme la construction et les transports semblent se maintenir malgré quelques retards qui ne devraient pas avoir d'impact sur le long-terme, deux secteurs pourraient être plus durablement affectés : le secteur de l'électricité, dont l'achèvement de la mutation engagée depuis plusieurs années pourrait être retardée et le secteur gazier, tributaire des chocs exogènes, qui a connu un ralentissement brutal.

⁵ Parmi ces dépôts, 13,4 Mds USD arrivent à échéance d'ici fin juin 2021, dont 11,6 Mds USD en 2020 répartis comme suit : 6,6 Mds USD à l'Arabie Saoudite entre avril et juillet

2020, 4 Mds USD au Koweït entre avril et septembre 2020, et 1 Mds USD pour les Emirats Arabes Unis en 2020.

Construction et transports : report des inaugurations de la Nouvelle Capitale et New Alamein et poursuite des travaux du métro du Caire

d'interconnexion avec la ligne électrique reliant les deux villes et probablement avec la future ligne reliant l'aéroport du Caire.

Le Premier Ministre et le Ministre des Transports lors de l'inauguration le 3 mai dernier

▪ **Report des inaugurations de la Nouvelle Capitale Administrative et New Alamein**

Le Président Sissi a officiellement annoncé début avril le **report de l'inauguration de la Nouvelle Capitale administrative**, initialement prévue en juin 2020 et désormais reportée à 2021. **Le même report a été annoncé pour New Alamein** mais celle-ci, future capitale administrative d'été avec son quartier gouvernemental, fait l'objet de la même priorité que la nouvelle capitale et les travaux s'y poursuivent pour une **inauguration désormais prévue en 2021**. Pour encourager la poursuite des travaux sur ces deux chantiers malgré la situation, **les entreprises de la construction ont pu bénéficier de plusieurs mesures de soutien** mises en place par les autorités : le lancement par le ministère du Logement et des Communautés urbaines le 2 avril d'un plan de paiement des arriérés dus par l'Etat (3,8 Mds EGP soit environ 220 M EUR) et l'intégration le 13 mai de ce secteur dans l'initiative « industrie » de la Banque Centrale leur permettant d'accéder à des prêts subventionnés.



Secteur de l'électricité : l'achèvement de la mutation engagée depuis plusieurs années et certains grands projets pourraient être retardés

▪ **Ouverture reportée du Grand Musée Egyptien**

Le **grand musée égyptien (GEM)**, qui devait être inauguré le 10 octobre 2020, a également vu son **ouverture reportée à 2021**. Au-delà de poursuivre les travaux sur le chantier, l'enjeu est également d'ici là de préparer dans un délai restreint sa mise en service en **sélectionnant d'ici le mois de juin le consortium à qui sera confié pour 10 ans la gestion et l'exploitation du site**.

▪ **Poursuite des travaux du métro du Caire**

Sur le chantier du métro du Caire, si **des retards ont été enregistrés**, essentiellement au mois de mars, en raison des ruptures de certaines chaînes d'approvisionnement internationales et de la mise en place des mesures sanitaires nécessaires en période de Covid, **les travaux se poursuivent**. A ce titre, la phase 4B de la ligne 3 (7,8 km – 6 stations), desservant le nord-est du Caire, a été inaugurée le 3 mai dernier. Cette inauguration est la première étape de l'établissement d'un réseau de transports en commun entre Le Caire et la Nouvelle Capitale puisque son terminus, Adly Mansour, sera la station

▪ **Baisse de la consommation électrique et paiement à distance**

Début mai, le régulateur égyptien du secteur de l'électricité (EgyptERA) estimait la **baisse de la consommation de 4 à 7%** au mois d'avril 2020 par rapport à avril 2019. Cette baisse est principalement due à la chute de la consommation dans le secteur commercial tandis que le secteur industriel s'est maintenu et que le secteur résidentiel a légèrement progressé. Afin de faire face à la moindre efficacité de la collecte des paiements des factures d'électricité en période de limitation des déplacements, les neuf filiales de distribution d'EEHC ont lancé un **système commun de paiement à distance** dès le 1er avril - via la plateforme d'e-paiements Fawry, les portefeuilles électroniques des opérateurs téléphoniques et grandes banques, et enfin les distributeurs des banques.

▪ **Réduction des tarifs de l'électricité pour l'industrie**

Afin de soutenir leur compétitivité en période de crise, **les tarifs de l'électricité pour les industriels ont été**

réduits de 10 piastres (0,0057 EUR) par kWh au 1er avril 2020 (tarif initial de 1,10 EGP à 1,24 selon les tranches). Cette mesure répond par ailleurs à une demande récurrente des acteurs industriels à qui une fin de non-recevoir était régulièrement opposée en raison essentiellement du coût qu'elle représente : 6 à 10 Mds EGP (340 à 575 M EUR) par an. Le ministre de l'Electricité a par ailleurs annoncé fin mars qu'aucune nouvelle augmentation des prix de l'électricité pour l'industrie n'interviendrait avant 3 à 5 ans. Ce gel vient remettre en cause le mouvement d'augmentation des dernières années, initié en 2015 et qui devait mener à la fin des subventions en 2022 (initialement 2019) et permettre la libéralisation du secteur.

▪ **Privatisation des centrales thermiques Siemens**

Face à ces baisses, la holding publique (EEHC – *Egyptian Electricity Holding Company*) poursuit son **objectif de privatisation des trois centrales thermiques construites par Siemens** entre 2015 et 2018 (14,4 GW – 7,2 mds USD). Ainsi, le 22 mars, HSBC a été désigné banque conseil pour la privatisation de la première centrale (ouverture du capital attendue de 30 à 49%).

▪ **La transition vers les énergies renouvelables entravée**

En revanche, la baisse des tarifs pour les industriels pourrait **affecter le développement des énergies renouvelables** (objectif 20% d'EnR en 2022 dans le mix électrique contre environ 12% actuellement). En effet, dans le rapport biannuel d'EY sur l'attractivité de l'investissement dans les énergies renouvelables, l'Egypte est ainsi passée de la 12ème place en novembre 2019 à la 29ème place en mai 2020, chute expliquée par le risque de **diminution de la rentabilité des projets dans le nouveau contexte tarifaire**.

▪ **Le projet d'interconnexion avec l'Arabie Saoudite temporairement suspendu**

Le **projet d'interconnexion Egypte-Arabie Saoudite**, porté par EEHC et la SEC (*Saudi Electric Company*) prévoit l'installation d'une ligne très haute tension sur 1500 km (dont 25km sous-marins) d'une capacité de 3 GW afin de favoriser les échanges d'électricité en fonction des pics de consommation respectifs. Lancé en 2014, ce projet ambitieux – 1,6 Md USD financés à 40% par l'Egypte et 60% par l'Arabie Saoudite – devait connaître une **première avancée en mai 2020** avec l'adjudication du marché de la construction de la ligne et la signature du contrat. **L'appel d'offres**, pour lequel sept sociétés ont été

invitées à soumissionner, **a toutefois été suspendu début avril**.

▪ **Appel d'offres ouvert pour le projet d'interconnexion transméditerranéen**

Tracé prévisionnel de l'interconnexion EuroAfrica



Autre projet d'interconnexion majeur dans l'ambition de l'Egypte de devenir un hub énergétique régional, le **projet d'interconnexion sous-marine EuroAfrica** (Egypte – Chypre – Grèce) - d'une longueur de 1400km et d'une capacité de 2 GW - se poursuit. Ainsi, **le 6 avril a été lancé un appel d'offres** de 650 M EUR pour l'EPCI (*Engineering, Procurement, Construction and Installation*) de la première ligne (1GW). La première phase du projet, Egypte-Chypre, doit être achevée d'ici décembre 2022 et permettre l'export des surplus égyptiens pendant la période hivernale. Siemens a par ailleurs été retenu fin avril pour la sous-station égyptienne au départ de la ligne.

Projet plus modeste mais significatif dans le cadre de la volonté politique égyptienne de renforcer les liens économiques avec le reste du continent africain, la **première phase d'interconnexion avec le Soudan** (170 km – 60 MW – 30 M EUR) a été mise en service le 4 avril dernier.

Secteur gazier : plus dépendant de la conjoncture internationale, le secteur connaît un ralentissement brutal

▪ **Le potentiel exportateur de l'Egypte impacté par la chute des cours mondiaux**

L'Egypte a opéré ces cinq dernières années un retournement significatif en passant d'importateur net de gaz à exportateur net (dans des proportions encore limitées). En 2019, les exportations de GNL égyptien ont encore augmenté de 150% par rapport à 2018 (passant de 1,4 M. de tonnes de GNL à 3,5 M.). **2020 sera toutefois une année de recul** de l'activité

de production et d'exportation de gaz en raison des implications de la crise sur le marché mondial du GNL.

Ainsi, le ralentissement économique mondial a provoqué **la chute des cours du GNL**, passant durablement sous **5 USD/M. Btu** (*British thermal unit*), tarif déterminé par le ministère du Pétrole et des Ressources minérales égyptien comme **seuil de rentabilité pour ses exportations**. Ce tarif élevé est justifié par le coût des investissements sur les puits en eaux profondes de méditerranée mis en exploitation ces dernières années et qui représentent désormais les deux tiers de la production égyptienne. **Les perspectives d'ici la fin de l'année 2020 ne font pas état d'une remontée des taux au-delà de 5 USD/M. Btu**, risquant ainsi de mettre à mal le niveau et la rentabilité des exportations pour plusieurs mois. La question de la reprise de l'activité économique pour les principaux clients de l'Egypte (Pakistan, Singapour, France, Turquie, Italie) sera également déterminante.

▪ **La remise en service du terminal de liquéfaction de Damiette encore repoussée**

Afin de développer les exportations de GNL, l'Egypte avait également prévu **de remettre en service l'usine de liquéfaction de Damiette** (capacité 7,5 Mds m3/an) au mois de juin, projet qui pourrait être retardé en raison de la **résurgence d'un litige entre l'Etat égyptien et l'entreprise espagnole Naturgy**, datant de l'arrêt de cette usine en 2013. Eni était en effet parvenu à un accord avec les autorités égyptiennes et Naturgy en février 2020, pour la reprise des activités de Damiette et des exportations dès juin 2020. Naturgy a cependant publié un communiqué le 23 avril précisant que les obligations de l'accord n'ont pas été tenues et qu'il était en conséquence caduc. L'entreprise revient donc à son exigence initiale **d'indemnisation à hauteur d'1,7 Md EUR** par le gouvernement égyptien, basé sur la décision du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) d'août 2018.

La remise en service de ce terminal est pourtant cruciale dans la stratégie d'exportation égyptienne puisqu'il doit notamment permettre de **réexporter le gaz israélien**, qui a commencé à être livré à l'Egypte le 15 janvier dernier. Ces livraisons se font dans le cadre du contrat (février 2018 et addendum d'octobre 2019) de 19,5 Mds USD qui prévoit la fourniture de 85 Mds m3 sur quinze ans.

▪ **La consommation domestique et les investissements en baisse**

Sur le plan de la consommation locale, **la baisse de la production d'électricité devrait avoir un impact puisque sa production absorbe 60% du gaz consommé en Egypte**. En revanche et afin de soutenir l'activité économique, le gouvernement a poursuivi sa politique de **baisse des tarifs du gaz aux industriels** en les réduisant le 1er avril de 10 à 25% pour désormais les ramener à 4,5 USD/ M. Btu pour tous.

Enfin, les annonces des **trois principaux producteurs de gaz en Egypte de réduire en 2020 leurs dépenses d'investissement** en capital au niveau mondial de respectivement 30% (Eni), 25% (BP) et 20% (Shell) vont peser sur la production égyptienne. Ces trois sociétés ont ainsi reporté plusieurs projets d'ouverture de site (Baltim, Raven) ou d'exploration (West Delta Deep Marine, Rosetta) en Méditerranée orientale. Certains projets d'exploration n'ont cependant pas été remis en cause à ce stade et les autorités égyptiennes prévoient notamment de valider en juillet les premiers contrats d'exploration sur les côtes occidentales.

Kévin BESANCON

Chef du pôle Infrastructures et
Développement durable

kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr

POLITIQUE SECTORIELLE

Les promesses de modernisation du chemin de fer égyptien

Face aux enjeux de mobilité et de développement de son territoire, les autorités égyptiennes font de la modernisation du rail une priorité. Le développement du réseau inter- et péri-urbain ouvre des perspectives importantes pour le pays : connectivité du territoire, décongestion du trafic automobile, développement des capacités de fret et promesses afférentes de réduction des émissions carbone.

*Mentionnée dans la stratégie **Egypt Vision 2030**, la modernisation du réseau ferroviaire appelle d'importants investissements destinés à la fois à la rénovation des infrastructures existantes et la construction de nouvelles lignes emblématiques visant à inscrire les grands travaux sur la carte ferroviaire.*

Un des plus anciens réseaux de voies ferrées au monde

Le réseau ferroviaire égyptien est le plus ancien du continent africain et le 3^e plus vaste du Moyen-Orient, après l'Iran et la Turquie. **Historiquement orienté vers le transport de passagers** (95% du trafic, 32 Mds de voyageurs-km en 2016-2017), le train est un moyen de transport populaire et bon marché reliant les villes de la vallée du Nil et du Delta. **Les trains de marchandises ne représentent que 4% du trafic ferroviaire, avec des volumes en baisse** (12 M de tonnes en 2000 contre 3 M de tonnes en 2018 soit 6% du transport total de marchandises). En-dehors de nouvelles lignes emblématiques en construction, le réseau ferroviaire -5500 km- est non-électrifié et composé seulement à 30% de tronçons en double-voies.



La modernisation des chemins de fer fait partie d'un master plan (Misr National Transport Study) élaboré en 2012 sur financement japonais. Cette **stratégie d'intermodalité des transports** vise à relier les principaux ports et ports secs du pays. Le plan identifie onze couloirs, dont quatre couloirs de fret, assortis d'une liste de projets prioritaires et un plan d'investissement.

Enjeux et défis du programme de rénovation ferroviaire



Dans un rapport de 2018, la Banque Mondiale identifie **les raisons de la baisse de fréquentation** du réseau et son faible taux de fret : obsolescence du matériel, déficit de maintenance et de compétence dans l'opération de nouveaux matériels, absence de stratégie commerciale et disponibilité insuffisante de locomotives (à tractation diesel). L'exploitation ferroviaire est également fragilisée par la fréquence des accidents (environ un millier par an).

Conscient de ces enjeux, le Ministre des Transports, Kamel El-Wazir, nommé en mars 2019, annonçait en janvier un **plan d'investissement de 55 Mds EGP (3 Mds EUR)** pour la période 2020-2022. Le programme repose sur trois piliers : i) rénovation et maintenance des infrastructures, ii) automatisation des systèmes de signalisation (le programme de financement de la Banque Mondiale, 600 M USD sur la période 2010-2020, doit être renouvelé cette année) et iii) achat de matériel roulant.

Parmi les différentes pistes envisagées, l'électrification complète du réseau n'a pu être retenue, le modèle égyptien restant basé sur la tractation diesel. **L'automatisation des systèmes de signalisation** reste en revanche une priorité (85% des croisements utilisent toujours une signalisation manuelle). Le couloir Le Caire-Alexandrie est le premier à bénéficier d'une mise à niveau de son système de signalisation.

En attendant de pouvoir autonomiser l'Egypte dans la fabrication de matériel roulant (entre plan de rénovation de l'usine d'équipement ferroviaire SEMAF et construction d'une nouvelle usine de matériel roulant électrique dans la zone d'East Port Saïd), les autorités continuent de faire appel au marché international (100 locomotives auprès de General Electric pour 575 M USD et 1300 wagons contractés auprès de Transmashholding-Hongrie dont la livraison est retardée par le ralentissement mondial induit par la crise de la covid-19).

Le train électrique, symbole de modernité de la présidence Sissi

Pour connecter la future capitale administrative, les autorités égyptiennes ont fait le choix de lignes électrifiées. Au total, plus de 15 Mds USD seront nécessaires à la construction de projets phares visant à faire de la Nouvelle Capitale le centre de gravité d'un réseau de transport moderne.



Avant l'annonce de son rachat par Alstom, Bombardier a remporté en août 2019 l'appel d'offres pour la construction de **deux lignes de monorail** - respectivement 54 et 42 km- dans la région du Grand Caire (coût total estimé à 4,5 Mds USD). Début mai commençaient les travaux de construction de la première ligne (Nouvelle Capitale-Nasr City) tandis que la NAT (*National Authority for Tunnels*) publiait un appel d'offres pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une **ligne de métro léger** -67 km- en construction par



des entreprises chinoises sur financement chinois (1,2 Mds USD) reliera la Nouvelle Capitale aux villes satellites au nord-ouest du Grand Caire. La ligne sera connectée au métro (ligne 3) au niveau de la station Adli Mansour (Salam City).

A Alexandrie, l'électrification de la ligne de chemin de fer (**métro aérien équivalent RER**) reliant Alexandrie à la péninsule d'Abu Qir -22 km- constitue la première phase d'un vaste projet de métro aérien (1.5 Md EUR) visant à terme à connecter la zone industrielle et l'aéroport de Borg El Arab.

Le projet de construction d'une **ligne à grande vitesse reliant la Mer Rouge à la Mer Méditerranée** -530 km- (coût total de 7 à 18 Mds USD selon le scénario retenu) semble aujourd'hui reporté (après 2022). Et si desservir les grands projets gouvernementaux (Nouvelle Capitale, New El-Alamein) semble aujourd'hui la priorité, la ligne présenterait surtout un atout pour le développement du fret en Egypte en cas d'intégration d'un tronçon fret depuis le port d'Alexandrie jusqu'au futur port sec du 6 Octobre, à l'ouest du Caire.

Une gouvernance fragmentée

La gestion du réseau ferroviaire est historiquement assurée par les **Egyptian National Railways (ENR)** sous autorité du Ministère des Transports. Soutenue par l'action des bailleurs, la modernisation du secteur ferroviaire, dont les investissements sont estimés par la Banque Mondiale à 157 Mds EGP (9 Mds EUR) sur la période 2019-2029, se heurte toutefois à une **situation financière hautement déficitaire**. Mi-mai, le Ministre El-Wazir annonçait que la dette des ENR, prise en compte dans l'octroi de tout financement international, atteignait 250 Mds EGP (15 Mds EUR).

Établie en 1983 pour la mise en œuvre des projets de construction du métro du Caire, la **National Authority for Tunnels (NAT)** est aujourd'hui chargée de la

supervision des travaux de construction des nouvelles lignes électrifiées. L'opération de ces nouvelles lignes ouvre la voie à l'intervention d'opérateurs privés étrangers en vertu de la loi du 2 avril 2018 qui met fin au monopole des ENR. L'annonce récente de la création d'une nouvelle entreprise publique, la *United Compagny for Management, Operation and Maintenance of Metro Lines and Railway Transport for Electric Traction*, risque néanmoins de complexifier l'architecture institutionnelle du secteur.

Rebecca PORTAIL

Attachée sectorielle
Infrastructures et Développement
durable
rebecca.portail@dgtresor.gouv.fr

ACTUALITE JURIDIQUE

Crise Covid-19 en Egypte : quel impact législatif ?

[Site internet du cabinet Dentons](#)

大成 DENTONS

in association with Afifi Law office

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Economique.

Depuis maintenant plus de deux mois, l'Egypte a mis en place toute une série de mesures visant à contrôler et gérer au mieux la pandémie ainsi qu'à limiter, tant que faire se peut, les conséquences socio-économiques de la crise du COVID-19. Ce processus s'est accompagné d'une activité législative soutenue, plus de 25 lois et décrets ont été promulgués durant cette période, mais se démarquant de nombreuses autres juridictions dans la mesure où ni loi de protection sanitaire, ni loi d'état d'urgence ne furent nécessaires.

D'un point de vue législatif, l'Egypte est en effet loin d'être démunie face à la pandémie. Pour faire face aux foyers, et épidémies potentielles, de malaria, peste pneumonique ou autre anthrax pulmonaire (pour les maladies les plus dangereuses et mentionnées dans le texte de la loi), **l'Egypte est dotée depuis 1958 d'une "loi sur les protections sanitaires afin de prévenir les maladies infectieuses"** (Loi 137/1958).

Tous les éléments permettant le contrôle, la surveillance et l'isolation de foyers infectieux sont déjà en place.

La loi 137/1958 prévoit notamment:

- **L'obligation de signaler toute personne infectée**, ou suspectée d'être infectée, aux autorités concernées (le médecin spécialiste au sein du bureau local de la santé ou, à défaut, l'autorité administrative locale).
- Sont soumis à cette obligation légale (i) tout médecin ayant ausculté la personne, (ii) les parents, enfants ou employés de cette dernière, (iii) l'employeur si la maladie apparaît ou est suspectée sur le lieu de travail de la personne, ou enfin (iv) le maire ou le responsable administratif local.
- Les pouvoirs étendus du Ministre de la Santé comprenant **l'obligation d'isolation des personnes contaminées** selon les procédures mises en place, et dans les endroits dédiés à cet effet, par les autorités sanitaires; ainsi que la surveillance des personnes ayant été en contact avec les patients contaminés.
- La possibilité pour le Ministre de la Santé de **considérer un endroit comme contaminé** et donne tout pouvoir aux autorités sanitaires afin de juguler la propagation de l'épidémie: mise en quarantaine de l'endroit, village, quartier, bâtiment, usine; désinfection; interdiction de toute réunion publique et de toute célébration, mais également

fermeture des marchés, écoles, cafés, cinémas et institutions, par simple décision administrative.

- Le pouvoir du Ministre de la Santé de **promulguer toute décision visant à prévenir et endiguer une épidémie** et mettre en œuvre toute action visant à surveiller la maladie (y inclut le droit de réquisition des transports, des préparations pharmaceutiques ou des équipements médicaux).

Les mesures préconisées par l'OMS n'étant ni nouvelles ni originales, la loi étant en place depuis 1958, il ne restait plus qu'à **inscrire le COVID-19 à la liste des maladies infectieuses** de première catégorie, ce qui fut fait le 14 mars 2020 (décret du Ministre de la Santé No. 145/2020), avec une publication au 1er avril et une entrée en vigueur au 2 avril 2020.

Quant à l'état d'urgence, on serait tenté de le considérer comme un état naturel, ou tout au moins prévalent, en Egypte depuis les cinquante dernières années (il repose également sur une loi de 1958, la loi No. 162). Après quelques interruptions sporadiques entre 2011 et 2017, **l'état d'urgence a été réinstauré et est en vigueur de façon quasi-continue depuis avril 2017**. Dès lors, législativement parlant, l'Egypte était fin prête pour faire face à la pandémie d'un point de vue sanitaire, dès le mois de mars 2020. Restaient les **éléments socio-économiques** induits par la pandémie et la nécessité de pouvoir agir vite (ou de créer une base légale aux décisions déjà prises). Cela a conduit le législateur à **étendre les pouvoirs du Président sous le régime de la loi d'urgence** afin de limiter la pandémie et son impact, et promulguer la Loi No. 22/2020 le 6 mai 2020 (loi publiée le jour même, fait suffisamment rare pour être souligné).

La loi No. 22 étend les pouvoirs du Président autour de trois axes principaux:

- D'une part les mesures directement liées à la **gestion sanitaire de l'épidémie** et comprenant:
 - la possibilité de fermer tous les centres d'enseignement, quels qu'ils soient (possibilité déjà couverte par la Loi No. 137/1958 mais là largement étendue), ainsi que toutes les administrations, le secteur public et le secteur privé, dans leur ensemble. Cette disposition s'accompagne d'une suspension automatique de tous les délais de prescription durant la période de fermeture des entités administratives;
 - La possibilité d'imposer une quarantaine (dont les modalités sont déterminées par les

autorités compétentes) à toute personne entrant sur le territoire national;

- La possibilité de réquisitionner les hôpitaux privés, les laboratoires et centres médicaux spécialisés ainsi que bâtiments scolaires etc...
- Des mesures que l'on pourrait qualifier de **soutien économique aux entreprises** tels que la possibilité d'octroi de délai de paiement sans pénalités de retard et/ou de paiements échelonnés (i) des factures d'eau, de gaz et d'électricité, (ii) des impôts, (iii) de charges officielles etc...
- **Des mesures d'ordre social**, prévoyant le contrôle des prix de certaines denrées, les méthodes de collecte des dons en argent et en nature et d'allocation de ces dons ainsi que la possibilité d'assistance financière ou en nature des individus et familles dans le besoin.

Semblant ne pas souhaiter sur reposer uniquement sur la loi d'état d'urgence quant aux mesures de soutien économique, le 7 mai 2020, la **loi no. 24/2020**, est promulguée et publiée, entrant rétroactivement en vigueur au 31 mars 2020. Elle reprend en détail les mesures de soutien introduites dans la loi d'urgence (délais et rééchelonnement de paiement des impôts, charges sociales et autres) mais cette fois (i) donne pouvoir et autorité au gouvernement et de ce fait au Premier Ministre et (ii) conditionne l'applicabilité de ces mesures de soutien économique à l'absence de procédure de licenciement au sein de l'entreprise demanderesse.

Les mesures de gestion et préventions sanitaires étant en place, il est aujourd'hui clair que **l'essentiel de l'activité législative à venir aura pour but de tenter de trouver le juste équilibre entre le soutien aux entreprises et le maintien de l'emploi, tout en cherchant à remplir les caisses de l'Etat** (une nouvelle tranche d'imposition au taux de 25% venant d'être introduite dans la loi fiscale), une équation pour le moins complexe.

Frédérique LEGER

大成 DENTONS

in association with Afifi Law office

frederique.leger@dentons.com

Brèves et indicateurs économiques

Brèves

- **Le Conseil d'administration du FMI a approuvé la demande d'accès exceptionnel de l'Égypte à l'Instrument de financement rapide pour un montant correspondant à 100% de son quota, soit un peu moins de 2,8 Mds USD.** Des négociations sont en cours pour faire suivre cette assistance financière d'urgence d'un accord de confirmation (*Stand-By Arrangement*). Le FMI viserait une adoption du SBA avant la fin de l'année fiscale en cours, soit avant la fin du mois de juin.
- Calculée en glissement annuel, **l'inflation urbaine s'établissait à 5,9% à la fin du mois d'avril** contre 5,1% fin mars. Calculée en moyenne sur les dix premiers mois de l'année fiscale, elle a été ramenée de 14,3% en 2018/2019 à 5,8% en 2019/2020.
- D'après l'agence nationale des statistiques (CAPMAS), le **taux de chômage** a été ramené de 8% au premier trimestre de l'année 2019 à **7,7% au premier trimestre de l'année 2020**, avant de s'établir à **9,2% à la fin avril**. Calculé en moyenne, le taux de chômage a été ramené de 9% au cours des neuf premiers mois de 2018/2019 à 7,8% au cours des neuf premiers mois de 2019/2020.
- **L'indice PMI (*Purchasing Manager's Index*) est tombé à son plus bas niveau depuis qu'il est calculé (2011).** Il s'est ainsi établi à **29,7 au mois d'avril** après avoir été ramené à 44,2 en mars. Il est ainsi ramené de 49,4 au cours des 10 premiers mois de l'année fiscale 2018/19 à 46,1 au cours des 10 premiers mois de l'année fiscale 2019/20.
- A l'issue de la réunion de son comité de politique monétaire le 14 avril, **la Banque Centrale a décidé de maintenir ses taux directeurs inchangés.** Le taux de rémunération des dépôts et le taux de refinancement restent donc à 9,25% et 10,25% respectivement, et le taux d'escompte à 9,75%.
- Les **avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale** ont été ramenés de 44,2 mds\$ (soit 7,5 mois d'importations de biens et services) à la fin du mois d'avril 2019 à **37 mds\$** (soit 7,3 mois d'importations de biens et services) à la fin du mois d'avril 2020. **Ils ont diminués de 3 mds\$ au mois d'avril après une baisse de 5,4 mds\$ en mars.**
- Selon le Ministère de la Planification et du Développement économique, le **taux de croissance du PIB a été ramené de 5,3% au premier trimestre 2019 à 5% au premier trimestre 2020.** Selon les prévisions du ministère, le **PIB devrait se contracter de 1% au cours du deuxième trimestre 2020** (avril-juin).
- **Le Ministère de la Planification et du Développement économique vient de réviser sa prévision de croissance pour l'année fiscale 2020/21 de 3,5% à 2%.** Cette prévision correspond à l'hypothèse du « scénario du pire », c'est-à-dire si la crise du Covid-19 devait se prolonger au-delà de décembre.
- **L'Institut de Finance Internationale (IIF) a révisé ses prévisions macroéconomiques pour l'Égypte : la croissance économique serait ramenée de 5,5% en 2018/2019 à 1,6% en 2019/2020 ;** le déficit courant passerait de 3,5% du PIB à 4,1% dans le même temps, et le déficit public de 8% à 8,5%. Fin juin 2020, la dette publique du pays attendrait ainsi 92% du PIB, et le montant des avoirs extérieurs détenus par la Banque Centrale s'établirait à 33,2 Mds USD.
- La **Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (EBRD)** vient de publier son *Regional Economic Prospect* avec ses prévisions de croissance pour les pays d'opération de la région (<https://www.ebrd.com/what-we-do/economic-research-and-data/rep.html>). En ce qui concerne l'Égypte : **le taux de croissance du PIB serait ramené de 5,6% en 2018/2019 à 2,5% cette année, puis 3% en 2020/2021.** Rapporté en années calendaires, le taux de croissance s'établirait à 0,5% en 2020 et 5,2% en 2021.
- D'après les chiffres publiés par le Ministère des Finances, le **déficit public** a été ramené de 305 mds EGP (soit 4,9% du PIB) au cours des huit premiers mois de l'année fiscale 2018/2019 à **260 mds EGP (soit 4,9% du PIB) au cours des huit premiers mois de l'année fiscale 2019/2020.** Quant à l'excédent primaire, il est passé de 0,5% du PIB à 0,6% du PIB dans le même temps.

- La **dette extérieure** est passée de 96,6 mds\$ (soit 32% du PIB) à la fin du mois de décembre 2018 à **112,7 mds\$ (soit 32% du PIB) à la fin du mois de décembre 2019**. En terme de maturité, 90% de la dette extérieure est à long-terme. En termes de détenteur, elle est détenue à 55% par le gouvernement, à 25% par la Banque Centrale, le reste étant détenu par le secteur privé (13%) et les banques (8%).
- Le montant des **titres publics (T-Bills) détenus par les résidents étrangers** a été ramené de 258 mds EGP (soit 19% du total) fin mars 2019 à **149,3 mds EGP (soit 10% du total) fin mars 2020**. Il s'établissait à 310,6 mds EGP (soit 20% du total) fin février 2020, soit une **diminution équivalente à 10,3 mds\$ en un mois**.
- D'après les chiffres préliminaires publiés par la Banque Centrale, les **avoirs extérieurs nets des banques commerciales sont redevenus négatifs au mois de mars**, à hauteur de 54 mds EGP (soit 3,4 mds USD) alors qu'ils étaient encore positifs à hauteur de 123 mds EGP en février (soit 7,8 mds USD). **La position extérieure du système bancaire** (Banque Centrale + banques commerciales) **reste positive** à hauteur de 129 mds EGP (soit 8,2 mds USD).
- Selon un communiqué de la National Bank of Egypt et la Banque Misr, les **certificats de dépôts rémunérés à 15%** émis par les deux principales banques publiques du pays **ont attiré près de 150 Mds EGP (9,5 Mds USD) depuis leur lancement le 22 mars dernier**.
- L'agence **Fitch** a placé sous « **surveillance négative** » **Commercial International Bank** pour ce qui concerne sa note de défaut émetteur à long terme, sa notation de viabilité et sa notation nationale et National Bank of Egypt pour ce qui concerne sa notation de viabilité, en raison des risques pesant sur leur liquidité en devises notamment.
- Le **bénéfice net dégagé par CIB** (qui est la première banque privée du pays) **a diminué de 9%** entre le 1er trimestre 2019 et le 1er trimestre 2020 et de 27% entre le 4ème trimestre 2019 et le 1er trimestre 2020.
- Une taxe de 1% prélevée sur l'ensemble des salaires** (publics et privés) ainsi qu'une taxe de 0,5% sur les pensions de retraites dans la fonction publique **entrera en vigueur au début de la prochaine année fiscale** (1er juillet 2020) pour une durée de 12 mois, pour le financement des dépenses liées à l'atténuation de l'impact de la pandémie du Covid-19 sur l'économie et la population.
- Selon le **Ministère du Pétrole**, les **dépenses de subventions aux carburants** ont été ramenées de 60 Mds EGP au cours des neuf premiers mois de l'année fiscale 2018/2019 à **21 Mds EGP au cours de la même période en 2019/2020, soit une baisse de 65%**.
- Selon le **Ministère du Commerce et de l'Industrie**, le **déficit commercial** (hors hydrocarbures) de l'Egypte a été ramené de 15,9 Mds USD à **10,3 Mds USD** entre les quatre premiers mois de l'année 2019 et les **quatre premiers mois de l'année 2020**, soit une **diminution de 35%**. Sur cette période, **le montant des importations a été ramené de 24,6 Mds USD à 18,8 Mds USD (-24%) et celui des exportations de 8,7 Mds USD à 8,5 Mds USD (-2%)**.
- L'Egypte est devenue pour la première fois de son histoire exportatrice nette** (16 000 barils/jour) **de produits pétroliers raffinés** au cours du premier trimestre de l'année 2020. Le pays était importateur net à hauteur de 195 000 b/j au cours du premier trimestre de l'année 2019. En parallèle, le volume d'importation de produits pétroliers bruts a atteint un record historique de 296 000 b/j sur la même période.
- L'accord amiable trouvé entre la compagnie gazière Naturgy, ENI et les autorités égyptiennes pour le règlement d'un contentieux de 2 Mds USD (1,7 Mds EUR) a été annoncé caduc** le 23 avril par l'entreprise espagnole, faute de respect des engagements initiaux pris par ses contreparties (EGAS et/ou ENI). Naturgy en revient donc à sa réclamation d'indemnités à l'Etat égyptien pour l'arrêt de l'approvisionnement du terminal de Damiette depuis février 2013 par EGAS, allant à l'encontre de ses obligations contractuelles. Pour rappel, le CIRDI (organisation internationale de conciliation et d'arbitrage faisant partie du Groupe Banque Mondiale) avait condamné l'Egypte à payer 2 Mds USD à Union Fenosa Gas, joint-venture associant ENI (entreprise de droit italien) et Naturgy (entreprise de droit espagnol). L'accord prévoyait la reprise des parts de Naturgy (40%) dans ce terminal par Eni (10%) et EGAS (30%) suivi d'une remise en service du terminal avec reprise des activités d'exportation en juin prochain.
- L'Autorité du Canal de Suez a diminué ses droits de passage** à compter du 1er mai et jusqu'au 30 juin, de 60 à 75% pour les porte-containers en

provenance des Etats-Unis, de 17% pour ceux arrivant de la route nord européenne et de 6% pour ceux arrivant par l'Europe de l'Ouest, et transitant à destination de l'Asie.

- Retenant l'hypothèse d'un début de reprise au cours du 4ème trimestre 2020, **Colliers international a revu ses prévisions de taux d'occupation des hôtels** des principales villes touristiques égyptiennes pour 2020 comme suit : de 87% à 46% pour le Caire (puis 65% en 2021), de 78% à 31% pour Sharm el Sheikh (puis 43%), de 83% à 34% à Hurghada (puis 48%) et de 90% à 42% à Alexandrie (puis 62%).
- Selon une étude de l'Institut National de la Planification, les **recettes touristiques de l'Egypte pourraient être ramenées de 12,6 Mds USD en 2019 à 3,5 Mds USD voire 2,4 Mds USD en 2020**, en fonction du délai de rétablissement des liaisons aériennes commerciales, soit une diminution comprise entre 73% et 81%.
- Le **Gouvernement a autorisé la réouverture progressive et sous conditions des hôtels** pour le tourisme domestique. La réouverture s'est faite à hauteur de 25% de leur capacité hôtelière entre le 15 et le 31 mai et à hauteur de 50% à compter du 1er juin. D'autres conditions seront imposées pour permettre des réouvertures dans le respect strict des mesures sanitaires de précaution (prise de température à l'entrée, stérilisation des bagages à l'arrivée, présence d'un docteur sur site, site de quarantaine disponible, interdictions des événements tels que les conférences ou les mariages etc.).
- **Moody's a maintenu à l'identique la note souveraine de l'Égypte (B2)**. Elle reste assortie d'une perspective « stable ».
- Après avoir fortement augmenté depuis mi-février où il s'établissait à 260 pb, **le CDS à 5 ans de l'Egypte diminue régulièrement depuis fin avril**. Il a été ramené de 642 pb le 27 avril à 555 pb le 25 mai.
- **L'Égypte vient de lever 5 mds\$ sur le marché international des capitaux**, dont 1,25 md\$ à échéance de 4 ans (au taux moyen de 5,75%), 1,75 md\$ à échéance de 12 ans (au taux moyen de 7,625%) et 2 mds\$ à échéance de 30 ans (au taux moyen de 8,875%). La demande aurait été quatre fois supérieure à l'offre.
- **La dernière émission de Bons du Trésor opérée ce 26 mai a été couverte à 30% en moyenne du montant mis en adjudication**. L'offre du marché a

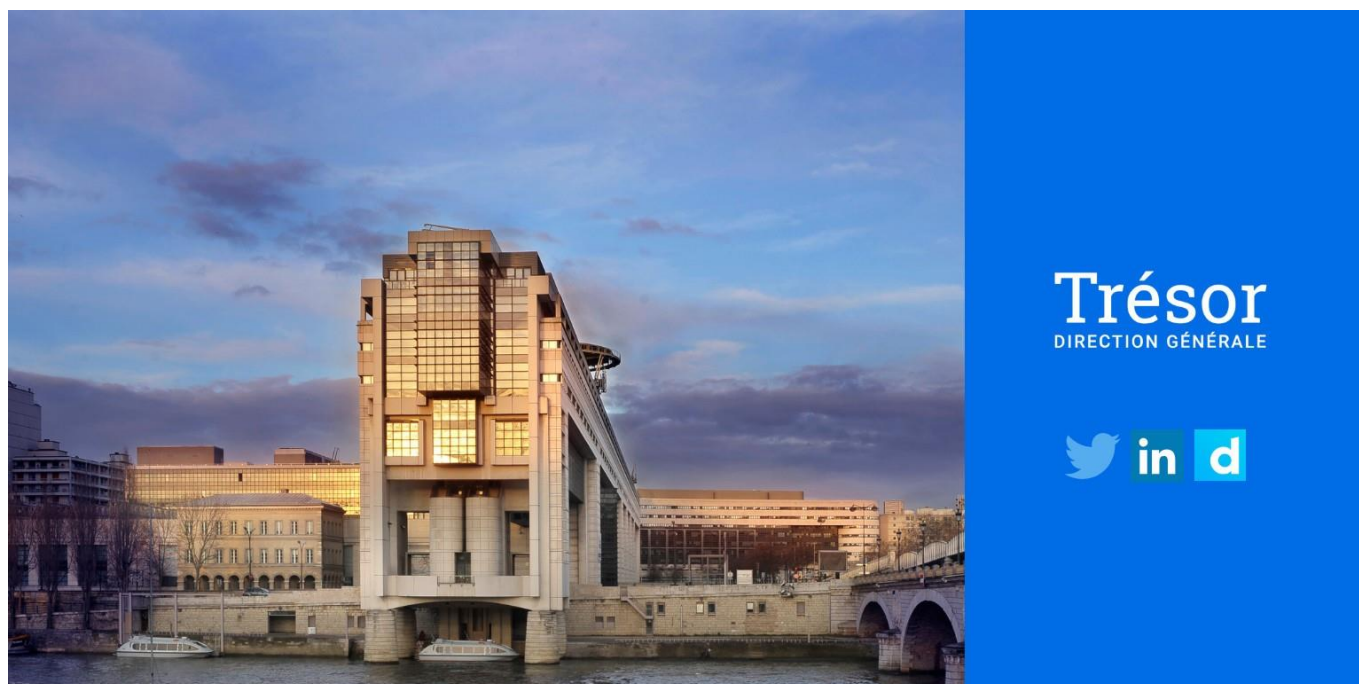
été supérieure à la demande (1,5 fois en moyenne) pour chaque tranche. L'Égypte a ainsi levé 3,6 Mds EGP à 3 mois à un taux moyen de 12,371% (contre 12,439% le mois dernier) ; 1,1 Mds EGP à 6 mois à un taux de 12,436% (contre 12,438%) ; 2,2 Mds USD à 9 mois à un taux de 12,529% (contre 12,367%) et 4,8 Mds EGP à un an à un taux de 12,479% (contre 12,461%).

- Selon une étude de l'Institut National de la Planification (rattaché au Ministère de la Planification), **le taux de pauvreté en Egypte pourrait passer de 32,5% en 2018 à 38% voire 44,7% en 2021** en fonction de l'impact définitif de la crise du Covid-19 sur le taux de croissance du PIB, l'inflation et le taux de chômage. Cela correspond en termes absolus à une augmentation du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (fixé à 24 EGP par jour, soit 1,5 USD au cours actuel) comprise entre **5,6 et 12,5 millions**.
- Un **plan d'assouplissement graduel des mesures de restrictions sanitaires a été proposé par le Ministère de la Santé** ce 13 mai. Composé de trois phases, la première devrait débuter le 1er juin, et voir le **port de masques de protection rendu obligatoire** sur tous les lieux de travail et espaces accueillant du public (magasins, administrations, transports en communs) ; le **couvre-feu** sera rétabli de 20h à 06h et les **commerces seront autorisés de nouveau à ouvrir en journée**. Les établissements de loisirs (restaurants, clubs sportifs) et de cultes pourraient rouvrir progressivement à partir de la mi-juin. **L'interruption des lignes aériennes internationales a été prolongée sine die**. Ces mesures seront encore allégées au cours d'une la deuxième phase qui débutera dès lors que le nombre de cas recensés aura diminué durant 14 jours consécutifs. La troisième phase démarrerait 28 jours après la seconde, sous condition de la confirmation de la décrue des contaminations. Le plan doit encore être précisé et approuvé par le Gouvernement.

Indicateurs

Indicateurs trimestriels		Oct-Déc 2018	Janv-Mars 2019	Avril-Juin 2019	Juil.-Sept. 2019	Oct-Déc 2019
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		5,5	5,6	5,7	5,6	5,6
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-9,4	-10,5	-8,3	-8,8	-9,9
	<i>dont hydrocarbures</i>	0,8	-0,5	0,3	-0,6	-0,1
	Balance des services	3	2,5	3,3	4	2,2
	<i>Revenus du tourisme</i>	2,9	2,8	3,2	4,2	3,1
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,5	1,3	1,5	1,5	1,5
	Transferts privés (nets)	6	6,2	6,9	6,6	6,9
	Compte courant	-3,2	-4,5	-1,1	-1,4	-3,2
	Compte de capital et financier	1,3	6,5	1,2	0,7	4,6
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	2,8	2,3	1,7	2,4	2,6
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	-2,6	6,9	3,2	-2	2,3
	Balance des paiements	-2,1	1,4	0,2	0,2	0,2
Indicateurs mensuels 2020		Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	7,1	7,2	5,3	5,1	5,9
	Inflation sous-jacente	2,4	2,7	1,9	1,9	2,5
Taux d'intérêts (corridor BCE) <i>en %</i>	Taux de rémunération des dépôts	12,25	12,25	12,25	9,25	9,25
	Taux de refinancement	13,25	13,25	13,25	10,25	10,25
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	17,86	17,61	17,11	17,38	17,14
	LE pour 1USD	16,09	15,86	15,70	15,71	15,76
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		45,4	45,5	45,5	40,1	37

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor's	B	stable	17/04/2020
	Fitch	B+	stable	25/11/2019
	Moody's	B2	stable	14/04/2020



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Auteur : Service Économique du Caire

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique du Caire (adresser les demandes à isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.